

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025

OBJET : REGULARISATION D'ECRITURES BUDGETAIRES

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault - Dominique DARGUY

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire explique que, suite au travail d'accompagnement de l'Inspecteur divisionnaire des finances publiques du SGC COTE BASQUE, M. LE BLOND, des écritures budgétaires anciennes doivent être régularisées.

En effet, des sommes non soldées des comptes 167 - « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » et 168751 - « GFP de rattachement », antérieures à 2007 sont encore présentes et doivent être régularisées dans la mesure où aucun créancier n'en sollicite le remboursement. Il est nécessaire de les régulariser par une opération non budgétaire abondant le compte 1021 - « Dotations ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants présents et représentés,

DECIDE de régulariser les sommes non soldées des comptes 167 et 168751 par une opération d'ordre non budgétaire impactant le compte 1021- « Dotations ».

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

